

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

 @Rennes_presse

Vendredi 13 avril 2018

Révision du Plan de déplacements urbains (PDU)

Les habitants de Rennes Métropole invités à donner leur avis sur les déplacements

Du lundi 16 avril au lundi 17 septembre 2018

Du lundi 16 avril au lundi 17 septembre 2018 inclus, Rennes Métropole propose une concertation préalable à l'arrêt du projet de PDU mis en révision pour la période 2019-2030. Les habitants de Rennes Métropole disposent de cinq mois pour donner leur avis sur la question des transports et déplacements à l'échelle des 43 communes de la Métropole.

Quatre grands enjeux ont été identifiés sur lesquels les habitants peuvent apporter leur contribution :

→ Le climat

Inscrire la mobilité dans l'objectif de diminution de la pollution et de baisse de 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

→ L'accessibilité

Répondre aux besoins croissants de mobilités, liés à l'arrivée de nouveaux habitants et au développement économique.

→ La priorisation

Définir des leviers d'actions permettant de répondre aux problématiques de pollution, de congestion et de sécurité, tout en intégrant les contraintes budgétaires des différents acteurs.

→ La territorialisation

Mettre en place des offres alternatives à l'usage de la voiture solo, en développant un « mix » de solutions de mobilités, adaptées à chaque territoire (ville centre, cœur de métropole, périphéries).

Modalités de la concertation

Les documents à disposition pendant la période de concertation préalable :

- un dossier de concertation présentant les grands principes proposés pour bâtir le projet de PDU révisé est à la disposition du public à l'Hôtel de Rennes Métropole (4 avenue Henri Fréville - du lundi au vendredi de 9 h à 17 h) ;
- un registre destiné à recevoir les observations du public est joint au dossier de concertation ;
- un dossier est également consultable sur le site web de Rennes Métropole.

Des précisions complémentaires peuvent être sollicitées :

- Par téléphone au 02.99.86.62.30
- Par courrier électronique : pdu@rennesmetropole.fr

Comment participer ?

Toute personne intéressée par cette concertation peut faire part de ses observations jusqu'au 17 septembre 2018 inclus :

- sur l'adresse électronique pdu@rennesmetropole.fr, la mention "Concertation préalable relative au projet de Plan de Déplacements Urbains" figurant en objet du message ;
- par écrit sur le registre de concertation joint au dossier de concertation ;
- par écrit à Monsieur le Président de Rennes Métropole à l'adresse suivante : Hôtel de Rennes Métropole, 4 avenue Henri-Fréville, CS 93111, 35031 Rennes Cedex. Préciser sur l'enveloppe "Concertation préalable relative au projet de Plan de Déplacements Urbains".

Temps-fort

Une réunion publique est proposée aux habitants de la Métropole **mardi 24 avril à 19 h à la Halle Martenot de Rennes.**

Pratique

- Le PDU est un document réglementaire, obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Il fixe l'organisation des mobilités et les programmes d'actions en matière de transports-déplacements des personnes et des marchandises sur un territoire, pour une période de 10 ans. Ce document vise à préparer l'évolution des transports de demain en traitant l'ensemble des modes de déplacements pour satisfaire les besoins en mobilité de toute la population, tout en assurant un équilibre avec l'environnement.
- Rennes Métropole, autorité organisatrice de la mobilité, dispose d'un PDU approuvé en 2007. Il concerne le périmètre des 43 communes de la Métropole. Le PDU 2007-2017 a été mis en révision et évalué en 2014. Un nouveau PDU 2019-2030 sera approuvé à l'automne 2019.

